



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONFERENCE

Quarante et unième session

Rome, 22-29 juin 2019

Rapport de la vingt-quatrième session du Comité des forêts (Rome, Italie, 16-20 juillet 2018)

Résumé

Le Comité:

- a) a réservé un accueil favorable au rapport sur la *Situation des forêts du monde 2018* (SOFO) et à ses messages clés, et a reconnu l'importance des forêts dans la mise en œuvre du Programme 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD);
- b) a reconnu qu'il était urgent de prendre des mesures décisives pour encourager la mise en œuvre d'une gestion durable de tous les types de forêts, enrayer la déforestation, remettre en état les forêts dégradées et accroître dans une large mesure le boisement et le reboisement au niveau mondial afin de réaliser l'ODD 15;
- c) a demandé à la FAO d'améliorer l'efficacité de la coopération entre les comités techniques et le CSA, et d'envisager l'organisation d'activités conjointes entre leurs sessions;
- d) a pris acte des progrès accomplis dans l'élaboration de l'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux et a invité le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et les organes directeurs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) à envisager d'utiliser des indicateurs de niveau 1 et de niveau 2 dans leurs processus d'établissement de rapports;
- e) a reconnu que la gestion durable des forêts et des arbres en zone urbaine et périurbaine et leur intégration dans l'aménagement urbain pouvaient contribuer à la réalisation des ODD, à la santé et au bien-être des personnes, et à l'action face au changement climatique;
- f) s'est dit favorable à l'initiative de la FAO visant à ce que l'Organisation fasse office de Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité couvrant les secteurs des forêts, de la pêche et de l'agriculture de manière intégrée

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



- et a noté que la mise en œuvre de la gestion durable des forêts était importante pour intégrer systématiquement la question de la diversité biologique dans les questions forestières;
- g) a reconnu que la gestion durable des forêts était essentielle pour réaliser l'ODD 2, s'est félicité des recommandations du CSA relatives aux politiques sur la gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et a reconnu qu'il était important également de mettre en œuvre des pratiques agricoles durables pour assurer une gestion durable des forêts;
 - h) a pris note des décisions et des recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité, s'est déclaré favorable aux recommandations relatives à l'intégration intersectorielle et a félicité la FAO des efforts déployés pour améliorer la coordination tant en interne qu'en externe;
 - i) s'est félicité de la bonne exécution du Programme de travail pluriannuel 2016-2019 jusqu'à présent et de la collaboration entre les comités techniques de la FAO;
 - j) a encouragé la FAO et les États Membres à intégrer davantage encore les conclusions des réunions des commissions régionales des forêts dans les programmes de travail des conférences régionales;
 - k) a reçu les rapports des organes statutaires forestiers et a donné des indications au sujet de leurs travaux futurs, s'est félicité du dialogue entre le Comité des forêts et les présidents des commissions régionales des forêts, a pris note des avantages de la collaboration inter-régionale et a préconisé que de nouvelles mesures soient prises en ce sens;
 - l) a pris note des recommandations de la Commission européenne des forêts et de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord selon lesquelles il convenait de mettre l'accent sur les forêts boréales, et a fait observer que le fait de prendre davantage en compte les forêts boréales ne devait pas avoir pour effet de réduire l'attention accordée aux forêts tropicales et aux autres types de forêts;
 - m) s'est félicité de la Stratégie de la FAO en matière de changement climatique et du caractère prioritaire accordé à sa mise en œuvre;
 - n) s'est félicité des travaux accomplis par la FAO dans le domaine des forêts au cours de l'exercice biennal 2016-2017 et a notamment relevé qu'ils étaient alignés sur les ODD;
 - o) a approuvé les huit domaines thématiques prioritaires dans lesquels la FAO mènera ses activités relatives aux forêts en 2018-2021, et a souligné qu'il fallait adopter une approche de l'agriculture et des forêts qui soit complémentaire et intégrée;
 - p) a reconnu le rôle de la FAO au sein du PCF, dont elle est membre et dont elle assure la présidence, et a souligné l'importance des activités menées dans le cadre du PCF à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et d'autres instruments mondiaux pertinents relatifs aux forêts;
 - q) a recommandé que soit mise en place une collaboration plus étroite entre les commissions régionales des forêts et le FNUF, qui mette à profit la dimension régionale de celui-ci, et a suggéré que cette collaboration soit souple et adaptée aux différents contextes régionaux;
 - r) a élu M. Shin Won Sop (République de Corée) Président de la vingt-cinquième session du Comité des forêts.

Suite que le Conseil et la Conférence sont invités à donner

Le Conseil et la Conférence sont invités à:

- approuver le rapport de la vingt-quatrième session du Comité des forêts et les recommandations qu'il contient.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Peter Csoka
Secrétaire du Comité des forêts
Tél.: +39 06570 53925

Questions de politique et de réglementation mondiales portées à l'attention de la Conférence

- *Situation des forêts du monde 2018: Principales conclusions* (paragraphe 9.a), b), c) i), v), vi))
- *Accélérer la réalisation de l'ODD 15* (paragraphe 10, 11, 12.b))
- *Forêts urbaines et périurbaines* (paragraphe 13.a), b))
- *Prise en compte systématique de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche* (paragraphe 14.b), c), d) iv))
- *Les forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: Suite donnée à la quarante-quatrième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale* (paragraphe 15, 16)
- *Décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité* (paragraphe 18.c))
- *Rapport sur l'état d'avancement et la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel* (paragraphe 19.a), 20, 21, 23)
- *Dialogue avec les organes statutaires* (paragraphe 26.b))
- *Thème biennal: Le changement climatique et ses incidences sur les travaux et les activités de la FAO* (paragraphe 31, 32.i))
- *Appui à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts* (paragraphe 35)

Questions relatives au Programme et au budget portées à l'attention du Conseil

- *Situation des forêts du monde 2018* (paragraphe 9.c))
- *Accélérer la réalisation de l'ODD 15* (paragraphe 12)
- *Forêts urbaines et périurbaines* (paragraphe 13 c))
- *Prise en compte systématique de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche* (paragraphe 14.b), d))
- *Les forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: Suite donnée à la quarante-quatrième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale* (paragraphe 15, 17)

-
- *Décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité (paragraphe 18.b))*
 - *Rapport sur l'état d'avancement et la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel (paragraphe 19.a), d), 21, 22, 23, 24, 25)*
 - *Dialogue avec les organes statutaires (paragraphe 26.b), c), 27, 28)*
 - *Renforcement des activités relatives aux forêts des régions boréales et des régions tempérées (paragraphe 29)*
 - *Thème biennal: Le changement climatique et ses incidences sur les travaux et les activités de la FAO (paragraphe 32)*
 - *Travaux de la FAO dans le domaine des forêts découlant du cadre stratégique révisé (paragraphe 33)*
 - *Appui à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (paragraphe 34, 36)*

OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1)

1. Le Comité des forêts s'est réuni au Siège de la FAO, à Rome (Italie), du 16 au 20 juillet 2018, pour sa vingt-quatrième session, principal événement de la sixième Semaine mondiale des forêts.
2. Ont participé à la session les délégués de 104 pays et d'une organisation membre. Étaient également présents les représentants de 32 organismes et programmes des Nations Unies, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales internationales.
3. M. Akram Chehayeb (Liban), Président de la vingt-quatrième session du Comité des forêts, a ouvert la séance en soulignant combien les thèmes à l'ordre du jour étaient d'actualité. Il a présenté les intervenants de la séance d'ouverture: M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO (via visioconférence), M. Maithripala Sirisena, Président de la République socialiste démocratique de Sri Lanka, Mme Siti Nurbaya Bakar, Ministre de l'environnement et des forêts de la République d'Indonésie, Mme Marie Chatardová, Présidente du Conseil économique et social (ECOSOC) et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tenait dans le même temps à New York (via visioconférence), M. Slawomir Mazurek, Sous-Secrétaire d'État au Ministère de l'environnement de la République de Pologne, M. Mario Arvelo, Représentant permanent de la République dominicaine et Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, et M. Daniel J. Gustafson, Directeur général adjoint de la FAO (Programmes).
4. M. Hiroto Mitsugi, Sous-Directeur général chargé du Département des forêts, a souhaité la bienvenue aux délégués.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 2)

5. L'ordre du jour a été adopté (voir *annexe A*). La liste des documents examinés par le Comité figure à l'*annexe B*.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION (Point 3)

6. Le Comité a été informé que les commissions régionales des forêts avaient élu les présidents dont les noms figurent ci-après et qui par conséquent rempliraient les fonctions de vice-président du Comité des forêts pendant toute la durée de leur mandat au sein de leurs commissions respectives: M. Baidy Ba (Sénégal), de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique; M. Anura Sathurusinghe (Sri Lanka), de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique; Mme Christine Farcy (Belgique), de la Commission européenne des forêts; M. Misael Leon Carvajal (Honduras), de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes; Mme Vicki Christiansen (États-Unis d'Amérique), de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord; et M. Chadi Mohanna (Liban), de la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient.

7. Les membres ci-après ont été élus au Comité de rédaction: Autriche, Brésil, Costa Rica, Cuba, États-Unis d'Amérique, Finlande, Guinée équatoriale, Indonésie, Iran, Japon, Lettonie, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Thaïlande. Le Comité a élu M. Mohamed Ali Elhadi (République du Soudan) président du Comité de rédaction, et M. Arvids Ozols, délégué de la Lettonie, vice-président.

8. Lors de la séance d'ouverture, l'Autriche a prononcé une déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États Membres.

SITUATION DES FORÊTS DU MONDE 2018: PRINCIPALES CONCLUSIONS (Point 4)

9. Le Comité a réservé un accueil favorable au rapport sur la *Situation des forêts du monde 2018* (SOFO 2018) et à ses messages clés. Sur la base de ce document, le Comité:

- a) a reconnu l'importance des forêts dans la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable (ODD);
- b) a invité les pays:
 - i) à tenir compte davantage du fait que la sécurité alimentaire, les systèmes alimentaires, la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles et des forêts, et la lutte contre la pauvreté sont étroitement liés et que les forêts contribuent à de multiples ODD;
 - ii) à favoriser les approches intégrées dans leurs politiques et stratégies nationales de développement, afin d'harmoniser les politiques dans les différents secteurs et de veiller à la cohérence de leurs politiques, selon qu'il conviendra, en prenant en compte leurs priorités et capacités nationales;
 - iii) à envisager des moyens d'améliorer l'information sur la contribution des forêts au Programme 2030;
 - iv) à soumettre ou à remettre des informations en vue de modifications spécifiques à apporter au rapport sur la *Situation des forêts du monde*, afin d'aider le secrétariat à améliorer le rapport sur le plan de l'exactitude;
- c) a demandé à la FAO:
 - i) de diffuser et de promouvoir les messages clés du rapport sur la *Situation des forêts du monde 2018* auprès des forums pertinents, notamment les organes directeurs et les organes statutaires compétents de l'Organisation, ainsi qu'à l'occasion d'autres processus relatifs à l'utilisation des terres et aux forêts, notamment le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF);
 - ii) d'aider les pays à renforcer le rôle des forêts et des arbres dans la réalisation de multiples ODD et à accélérer les progrès dans ce domaine, conformément à leurs priorités et stratégies nationales et aux orientations données par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable;
 - iii) de favoriser la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment en l'intégrant à son Plan à moyen terme et à son Programme de travail et budget, et d'aider les pays à suivre les progrès accomplis;
 - iv) d'apporter un appui aux pays sous forme d'outils, de méthodes et d'activités de renforcement des capacités, afin que ceux-ci puissent produire de meilleures données et autres informations sur la contribution des forêts aux

- ODD, notamment des données ventilées par sexe, suivre les progrès réalisés, et davantage faire connaître la contribution des forêts à l'instauration de sociétés plus résilientes et de caractère plus durable;
- v) de renforcer son rôle de coordonnateur de la communication de données sur les forêts, notamment au niveau régional, afin d'assurer la cohérence des données fournies, d'éviter de multiplier les efforts et de veiller à l'alignement et à l'harmonisation avec d'autres processus mondiaux d'établissement de rapports sur les forêts;
 - vi) de promouvoir l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA), établie par elle, en tant que principale source de données de référence sur les ressources forestières au niveau mondial.

RÔLE DES FORÊTS DANS LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030 (Point 5)

5.1 ACCÉLÉRER LA RÉALISATION DE L'ODD 15

10. Le Comité a pris acte des progrès accomplis dans l'élaboration de l'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux et a invité le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et les organes directeurs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) à envisager d'utiliser des indicateurs de niveau 1 et de niveau 2 dans leurs processus d'établissement de rapports.

11. Le Comité a invité les pays:

- a) à reconnaître qu'il est urgent de prendre des mesures décisives pour encourager la mise en œuvre d'une gestion durable de tous les types de forêts, enrayer la déforestation, remettre en état les forêts dégradées et accroître dans une large mesure le boisement et le reboisement au niveau mondial afin de réaliser l'ODD 15;
- b) à envisager des moyens de promouvoir le rôle de la société civile, des communautés locales, des femmes et des jeunes, en tant qu'agents du changement;
- c) à envisager des moyens de promouvoir des chaînes de valeur durables dans les secteurs de l'agriculture, des systèmes alimentaires et des forêts de sorte à empêcher la déforestation et la dégradation des forêts, conformément aux besoins et priorités au niveau national;
- d) à veiller à la cohérence des politiques entre les secteurs, à mettre en place un cadre favorable, et à faciliter les investissements et les financements responsables consacrés à la gestion durable des forêts, à l'agriculture durable et aux systèmes alimentaires;
- e) à renforcer l'enseignement sur les forêts à tous les niveaux et à informer les consommateurs de produits forestiers de manière qu'ils connaissent les trois dimensions de la durabilité.

12. Le Comité a demandé à la FAO:

- a) de continuer de promouvoir les mesures visant à stopper la déforestation et à accroître le couvert forestier, afin d'atteindre la cible 15.2 des ODD et de promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts dans l'ensemble du monde et de lutter contre la désertification;
- b) d'améliorer l'efficacité de la coopération entre le Comité des forêts, le Comité de l'agriculture, le Comité des pêches, le Comité des produits et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et d'envisager l'organisation d'activités conjointes entre leurs sessions;
- c) d'aider les pays à promouvoir et à élaborer des politiques et des mesures qui conduisent à des chaînes de valeur durables dans le secteur des produits forestiers;
- d) d'aider les pays en vue de renforcer les capacités du secteur privé, des petits agriculteurs et de leurs organisations, y compris les associations de femmes, en matière de mise en œuvre et d'innovation, selon qu'il conviendra;
- e) d'aider les pays à se doter des compétences techniques nécessaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs transfrontaliers des forêts;
- f) de contribuer au renforcement des capacités des parties prenantes concernées dans les pays, afin que celles-ci puissent recueillir et analyser des données pour l'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux;
- g) de continuer de collaborer avec les membres du PCF au développement des indicateurs «de niveau 2», de «niveau 3» et «candidats» de l'Ensemble commun d'indicateurs; et de continuer de faire rapport sur l'Ensemble commun d'indicateurs relatifs aux forêts, y compris au FNUF.

5.2 FORÊTS URBAINES ET PÉRIURBAINES

13. Sur la base des résultats des débats menés par les commissions régionales des forêts (Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine et Caraïbes, Asie-Pacifique, Europe, Proche-Orient), le Comité:

- a) a reconnu que la gestion durable des forêts et des arbres en zone urbaine et périurbaine et leur intégration dans l'aménagement urbain pouvaient contribuer à la réalisation des ODD, à la santé et au bien-être des personnes et l'action face au changement climatique;
- b) a invité les États Membres à:
 - i) accroître le transfert et l'échange de connaissances sur les forêts et les arbres urbains et périurbains en participant activement aux réseaux techniques régionaux;
 - ii) favoriser la coordination intersectorielle entre les différents pouvoirs publics aux niveaux national, régional et local en ce qui concerne l'élaboration des politiques et des approches urbanistiques afin de tirer pleinement parti de la contribution des forêts urbaines et périurbaines à la réalisation des ODD 11 et 15;
 - iii) encourager la participation des professionnels nationaux au premier Forum mondial sur les forêts urbaines;

- c) a demandé à la FAO d'aider les pays:
- i) en continuant d'élaborer des outils de gestion et de planification des forêts urbaines et périurbaines, y compris au moyen de la mise en œuvre, de la collecte et de la diffusion d'études de cas et de bonnes pratiques;
 - ii) en soutenant le dialogue et les échanges dans le cadre de réseaux et d'événements internationaux, de la coopération Sud-Nord, de la coopération Sud-Sud et de la coopération Nord-Nord;
 - iii) en élaborant des programmes de renforcement des capacités sur les forêts urbaines en collaboration avec des centres d'excellence nationaux et régionaux;
 - iv) en aidant à utiliser les technologies qui permettent l'inventaire, le suivi et l'évaluation des forêts urbaines et périurbaines, ainsi que la quantification et l'estimation de leurs services environnementaux;
 - v) en apportant un appui stratégique et technique à la planification, à l'aménagement et à la gestion des forêts urbaines et périurbaines.

5.3 PRISE EN COMPTE SYSTÉMATIQUE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE

14. Le Comité:

- a) a examiné le rapport issu du dialogue multipartite informel organisé en mai 2018 par la Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité, afin de formuler des recommandations concernant le programme de travail de la Plateforme;
- b) s'est dit favorable à l'initiative de la FAO visant à ce que l'Organisation fasse office de Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité couvrant les secteurs des forêts, de la pêche et de l'agriculture de manière intégrée et a noté que la mise en œuvre de la gestion durable des forêts était importante pour intégrer systématiquement la question de la diversité biologique dans les questions forestières;
- c) a invité les États Membres:
 - i) à participer aux travaux de la Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité afin de contribuer à l'échange d'informations sur les possibilités et sur les difficultés liées à l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier;
 - ii) à renforcer la mise en œuvre des accords internationaux relatifs à la biodiversité et aux forêts, ainsi que l'exécution du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières;
- d) a demandé à la FAO:
 - i) de contribuer à améliorer les connaissances sur les conséquences de l'appauvrissement de la biodiversité forestière pour les forêts, la pêche et l'agriculture, sur les mesures à prendre face aux menaces pesant sur la diversité et sur le rôle important de la gestion durable des forêts, au moyen de la création et de la diffusion de connaissances et d'instruments, y compris la boîte à outils pour la gestion durable des forêts;

- ii) de continuer de coordonner et de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières, en collaboration avec les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et les organisations, organes et processus internationaux concernés, et de lui rendre compte régulièrement des progrès accomplis dans ce domaine;
- iii) d'apporter des éclaircissements sur les activités de cette plateforme, notamment sur les incidences financières et institutionnelles, ainsi que sur les activités qui pourraient être envisagées, en particulier la mise en commun des pratiques optimales, la gestion des connaissances, la mise au point d'indicateurs quantitatifs et la réalisation d'études techniques;
- iv) d'élaborer une stratégie en matière de biodiversité qui comprenne un plan pour la prise en compte systématique de la biodiversité dans le secteur des forêts, et de la soumettre à l'examen du Comité.

5.4 LES FORÊTS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION: SUITE DONNÉE À LA QUARANTE-QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

15. Compte tenu de l'importance d'une gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, comme l'a souligné le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), le Comité:

- a) a reconnu que la gestion durable des forêts était essentielle pour réaliser l'ODD 2 – «Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable»;
- b) s'est félicité des recommandations du CSA relatives aux politiques sur la gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- c) a reconnu qu'il était important également de mettre en œuvre des pratiques agricoles durables pour assurer une gestion durable des forêts.

16. Le Comité a invité les pays:

- a) à promouvoir le rôle des forêts et des arbres dans la concrétisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sous ses quatre aspects (accès, disponibilité, utilisation, stabilité) en tenant compte des recommandations spécifiques du CSA à cet égard;
- b) à améliorer la collecte de données et à renforcer les capacités de produire les connaissances nécessaires pour intégrer le rôle des forêts et des arbres dans les politiques de sécurité alimentaire et de nutrition;
- c) à encourager la cohérence des politiques menées dans les secteurs utilisant les terres, aux fins d'une gestion intégrée des terres qui optimise la contribution des forêts à la sécurité alimentaire et à la nutrition;
- d) à promouvoir, selon qu'il conviendra, les droits fonciers forestiers des communautés locales et autochtones, conformément aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers¹, afin de favoriser la

¹ Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate, dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, dans le respect des lois et des droits fonciers légitimes établis au niveau national;

- e) à promouvoir dans les secteurs de l'agriculture et des forêts des chaînes de valeur durables qui empêchent le déboisement et la dégradation des forêts, notamment au moyen de mesures incitatives positives au profit des entreprises et des petits exploitants et en tenant compte de la question de la sécurité alimentaire.

17. Le Comité a demandé à la FAO:

- a) de continuer de promouvoir l'utilisation des directives opérationnelles existantes pour une gestion intégrée des terres qui optimise la contribution des forêts et de l'agriculture à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et de les actualiser si nécessaire;
- b) de recenser et diffuser des pratiques optimales s'agissant de la définition de politiques cohérentes visant à intégrer la contribution des forêts et des arbres à la sécurité alimentaire et à la nutrition;
- c) d'aider les pays:
 - i) à élaborer des politiques intersectorielles qui intègrent les forêts, l'agriculture et les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition;
 - ii) à renforcer la capacité des institutions publiques et des communautés locales à intégrer les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition dans leurs pratiques de gestion durable des forêts;
 - iii) à assurer le suivi de la contribution des forêts à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition et à collecter des données et des informations en la matière.

SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES LORS DES SESSIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ DES FORÊTS ET D'AUTRES ORGANES DIRECTEURS DE LA FAO (Point 6)

6.1 DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES ORGANES DE LA FAO INTÉRESSANT LE COMITÉ

18. Le Comité:

- a) a accueilli favorablement la présentation et a pris note des décisions et des recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité, notamment concernant les points de l'ordre du jour correspondants;
- b) a exhorté la FAO à accorder un rang de priorité élevé à ses capacités scientifiques et techniques dans l'ensemble de ses activités, y compris dans le contexte de chacun des organes de l'Organisation;
- c) s'est déclaré favorable aux recommandations relatives à l'intégration intersectorielle et a félicité la FAO des efforts déployés pour améliorer la coordination tant en interne qu'en externe.

6.2 RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

19. Le Comité:

- a) s'est félicité de la bonne exécution du Programme de travail pluriannuel 2016-2019 jusqu'à présent et de la collaboration entre les comités techniques de la FAO, et a encouragé la FAO et les États Membres à intégrer davantage encore les conclusions des réunions des commissions régionales des forêts dans les programmes de travail des conférences régionales;
- b) s'est félicité des activités réalisées dans le cadre du Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune, du Mécanisme forêts et paysans, du Mécanisme de restauration des forêts et des paysages, du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières, du Partenariat international pour le développement durable des régions de montagne et du Programme de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+);
- c) a pris note des progrès accomplis en ce qui concerne, l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux;
- d) a reconnu qu'il fallait continuer de lutter contre l'abattage illégal d'arbres et à promouvoir la consommation de bois d'œuvre et de bois transformé exploités légalement;
- e) s'est félicité de l'élaboration du deuxième rapport sur l'État des ressources génétiques forestières dans le monde, qui devrait être publié en 2023.

20. Le Comité a invité les pays:

- a) à rappeler la pertinence du Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides et à encourager les membres à contribuer techniquement et financièrement à l'organisation de la première réunion du Groupe de travail et autres activités du Groupe;
- b) à soutenir la deuxième phase du Mécanisme forêts et paysans;
- c) à renforcer les engagements qu'ils ont pris en vue d'améliorer la gouvernance des forêts et d'encourager leur gestion durable, pour ainsi contribuer à lutter contre le déboisement illégal, promouvoir le commerce de bois d'œuvre et de bois transformé issus d'une filière d'exploitation légale, et soutenir les initiatives relatives au changement climatique;
- d) à rechercher activement des approches plus intégrées aux fins de la restauration des paysages dégradés, à soutenir la mise en place de mécanismes de financement consacrés à la restauration des forêts et des paysages et à mieux associer le secteur privé aux initiatives menées dans ce domaine;
- e) à participer activement au Partenariat international pour le développement durable des régions de montagne, à promouvoir l'investissement et les politiques spécifiques destinées à améliorer les moyens d'existence des populations de montagne et à renforcer leur résilience, à investir dans la recherche et la collecte de données et à renforcer les capacités nationales et locales en faveur du développement durable des zones de montagne.

21. Le Comité a exhorté la FAO à accorder un rang de priorité élevé à ses capacités scientifiques et techniques dans l'ensemble de ses activités.
22. Le Comité a demandé à la FAO de continuer:
- a) d'apporter un appui aux travaux du Mécanisme forêts et paysans;
 - b) d'aider les pays à faire face au problème de l'exploitation et du commerce forestiers illicites et à améliorer la gouvernance des forêts, notamment par l'application de mesures relatives à la réglementation forestière, à la gouvernance et aux échanges commerciaux, en coopération avec l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et d'autres organismes compétents;
 - c) de soutenir les activités de restauration des paysages forestiers, notamment en collaborant avec d'autres initiatives, par exemple le Partenariat mondial sur la restauration des forêts et des paysages;
 - d) de faire rapport à ses prochaines sessions sur les travaux du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières;
 - e) d'aider les pays qui en font la demande – dans la limite des ressources disponibles – à élaborer des stratégies nationales, des documents de planification, y compris des contributions déterminées au niveau national (CDN), des communications sur l'adaptation et des plans nationaux d'adaptation, afin d'agir pour réduire les émissions liées aux forêts et de prendre des mesures d'adaptation;
 - f) d'aider les pays à mettre au point des systèmes de suivi de la dégradation des forêts.
23. Le Comité a invité la FAO à réfléchir à ses prochains programmes de travail pluriannuels, qui devront couvrir au moins trois exercices biennaux, et à également prendre en compte la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts.
24. Le Comité a invité la FAO à lui donner, à sa prochaine session, des informations plus détaillées sur les résultats des activités menées dans le cadre de projets concernant l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux, et sur l'intégration des données d'expérience et des pratiques optimales dans d'autres activités pertinentes.
25. Le Comité a encouragé la FAO à réfléchir au fonctionnement du Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides, notamment réunions virtuelles et participation des bureaux décentralisés.

6.3 DIALOGUE AVEC LES ORGANES STATUTAIRES

26. Le Comité:
- a) s'est félicité du dialogue entre le Comité des forêts et les présidents des commissions régionales des forêts et a proposé d'étendre le mécanisme de dialogue aux femmes, aux jeunes, aux communautés autochtones et au secteur privé;
 - b) a encouragé la FAO à réfléchir à des moyens de rattacher les travaux des commissions régionales des forêts à d'autres domaines d'action et aux activités

d'autres groupes de travail, afin d'en accroître l'utilité et l'efficacité, de créer des synergies et de faire en sorte que les conférences régionales de la FAO prennent davantage en compte les questions relatives aux forêts;

- c) a pris note des avantages de la collaboration inter-régionale et a préconisé que de nouvelles mesures soient prises en ce sens, notamment dans le contexte de *Silva Mediterranea*.

27. Le Comité:

- a) a fait siennes les recommandations des cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions du Comité consultatif de la filière bois durable (CCFBD);
- b) a constaté que le CCFBD jouait un rôle important dans la mesure où il représentait le secteur privé dans l'initiative «Du bois durable pour un monde durable» (SW4SW) et a invité les pays à contribuer aux activités menées dans le cadre de cette initiative, comme l'avait recommandé le CCFBD;
- c) a demandé à la FAO de prêter aux forêts toute l'attention voulue dans ses activités sur les biotechnologies et la bioéconomie et a invité le CCFBD à continuer de donner des avis à la FAO sur ces questions;
- d) a invité le CCFBD à fournir des informations aux États Membres sur ses travaux et à continuer de conseiller la FAO ainsi que d'autres instances pertinentes, comme le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF).

28. Le Comité:

- a) s'est dit favorable au processus visant à réformer la Commission internationale du peuplier (CIP), notamment par la réorganisation de ses groupes de travail;
- b) a confirmé que le processus n'entraînerait aucune nouvelle obligation pour les parties contractantes ni de coût supplémentaire au titre du programme ordinaire de la FAO;
- c) a encouragé les membres de la Commission à contribuer activement à la réforme de la CIP;
- d) a encouragé la CIP à envisager de s'occuper de nouvelles espèces, en particulier celles qui ont un rôle important à jouer dans les pays tropicaux, tout en évitant le doublonnage d'activités avec d'autres organisations, dont l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT);
- e) a encouragé la FAO à améliorer la coordination avec la CIP pour que les documents pertinents soient diffusés en temps voulu et que les États Membres soient mieux informés des avancées en ce qui concerne la CIP.

6.4 RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX FORÊTS DES RÉGIONS BORÉALES ET DES RÉGIONS TEMPÉRÉES

29. Le Comité:

- a) a pris note des conclusions du sommet ministériel pour la coopération dans le domaine des forêts boréales, qui s'est tenu à Haparanda (Suède) en juin 2018, et a également noté que la question de la création d'une équipe de spécialistes chargée

- des forêts boréales qui réunirait la FAO et la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU relevait des organes directeurs compétents;
- b) a pris note des recommandations de la Commission européenne des forêts et de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord selon lesquelles il convenait de mettre l'accent sur les forêts boréales;
 - c) a fait observer que le fait de prendre davantage en compte les forêts boréales ne devait pas avoir pour effet de réduire l'attention accordée aux forêts tropicales et aux autres types de forêts;
 - d) a invité les États Membres à reconnaître dans le cadre des instances politiques internationales pertinentes l'importance que revêtent les forêts boréales et à susciter une coopération scientifique et technique dans ce domaine;
 - e) a recommandé à la FAO:
 - i) de poursuivre les activités relatives aux forêts boréales qu'elle mène dans le cadre des programmes déjà en place, compte tenu des ressources disponibles et dans le cadre des mécanismes en vigueur;
 - ii) de continuer de collaborer avec la CEE et d'autres processus pertinents en vue de réfléchir aux activités qui pourraient être menées conjointement dans le domaine des forêts boréales;
 - iii) d'inscrire d'autres activités relatives aux forêts boréales et aux forêts tempérées dans les prochains projets de Programme de travail et budget et Plan à moyen terme.

6.5 THÈME BIENNAL: LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SES INCIDENCES SUR LES TRAVAUX ET LES ACTIVITÉS DE LA FAO

30. Le Comité s'est félicité de la Stratégie de la FAO en matière de changement climatique et du caractère prioritaire accordé à sa mise en œuvre.

31. Le Comité a encouragé les Membres:

- a) à mener localement des efforts d'atténuation dans le secteur des forêts et à en assurer le suivi, y compris, le cas échéant, s'agissant de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national;
- b) à intégrer le secteur des forêts à leur plan national d'adaptation, à élaborer des politiques d'adaptation faisant appel aux forêts, et à prendre des mesures pour améliorer la santé des forêts et remettre en état les forêts et les paysages dégradés.

32. Le Comité a demandé à la FAO:

- a) de continuer de travailler en étroite collaboration avec les gouvernements afin de faciliter le dialogue intersectoriel entre les ministères chargés du secteur agricole, d'autres ministères et les parties prenantes compétentes, en vue d'aborder la question de la vulnérabilité des forêts et d'examiner leur potentiel en matière d'atténuation ainsi que d'encourager l'adoption d'approches fondées sur les paysages qui soient plus globales dans le contexte du changement climatique, y compris des mesures visant à réduire le risque de catastrophes naturelles;
- b) d'apporter un appui technique supplémentaire aux pays – y compris s'agissant du renforcement des capacités – notamment dans le cadre d'activités de collaboration

Sud-Sud, en vue de mettre en place des systèmes de suivi, d'établissement de rapports et de vérification relatifs aux forêts, de lutter contre la déforestation et le changement climatique, et de mettre en œuvre des stratégies REDD+ et autres, des stratégies de financement pour les activités relatives aux forêts et des plans d'investissement;

- c) de continuer d'aider les pays à intégrer la question des forêts dans leurs plans nationaux et dans les actions visant à lutter contre le changement climatique, y compris dans les plans nationaux pour l'adaptation, les communications sur l'adaptation, les mesures d'atténuation adaptées aux pays et les contributions déterminées au niveau national, selon le cas; et d'élaborer et mettre en œuvre des approches de l'action climatique qui soient intersectorielles et intégrées, au moyen des possibilités de financement offerts par le Fonds vert pour le climat et la septième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-7);
- d) d'aider les pays à promouvoir des initiatives visant à lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts ainsi que des mesures en faveur des puits de carbone forestiers, en particulier au moyen du boisement et de la promotion de produits ligneux à longue durée de vie, conformément à leurs priorités nationales;
- e) de continuer d'étudier les possibilités de synergies avec d'autres organisations et avec des processus pertinents ainsi qu'entre les programmes qui promeuvent les activités d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, y compris le renforcement de la coordination entre les activités mises en œuvre dans les pays, par exemple le programme relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT);
- f) de renforcer la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de la FAO en matière de changement climatique en faisant en sorte que la sécurité alimentaire, l'agriculture, les forêts et la pêche fassent l'objet d'une approche intégrée et globale;
- g) de contribuer à un dialogue international bien informé et à des prises de décisions fondées sur des éléments de connaissance factuels sur les forêts et sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, grâce à ses activités en matière de renforcement des capacités et de suivi de la santé des forêts, et à ses initiatives de partage des connaissances;
- h) d'encourager les différentes parties prenantes, y compris les communautés rurales et les communautés autochtones, qui sont tributaires des forêts pour leur survie et notamment pour leur alimentation, à participer à l'action pour le climat;
- i) de continuer de renforcer les efforts de coordination en vue de l'intégration, en interne, des activités menées par les différents départements de la FAO et, en externe, des autres initiatives et organisations, y compris les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, le Fonds vert pour le climat et les programmes multilatéraux et bilatéraux pertinents;
- j) de contribuer à renforcer le rôle du secteur privé dans les activités en rapport avec les forêts, notamment par la promotion d'investissements responsables qui permettent la préservation et l'utilisation durable des forêts, y compris les investissements dans l'agriculture;
- k) de continuer de soutenir les échanges multi-pays portant sur les techniques et politiques relatives aux nouvelles problématiques du changement climatique, et de favoriser la connaissance et l'adoption des pratiques optimales en matière d'adaptation au changement climatique dans les États Membres;

- l) de continuer de contribuer à la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (y compris au moyen de l'élargissement de la base de financement de ses activités), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de l'Accord de Paris et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en vue d'agir pour les forêts dans le contexte du changement climatique.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES (Point 7)

7.1 TRAVAUX DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES FORÊTS DÉCOULANT DU CADRE STRATÉGIQUE RÉVISÉ

33. Le Comité:

- a) s'est félicité des travaux accomplis par la FAO dans le domaine des forêts au cours de l'exercice biennal 2016-2017 et a notamment relevé qu'ils étaient alignés sur les ODD;
- b) a approuvé les huit domaines thématiques prioritaires dans lesquels la FAO mènera ses activités relatives aux forêts en 2018-2021, et a souligné qu'il fallait adopter une approche de l'agriculture et des forêts qui soit complémentaire et intégrée;
- c) a encouragé la FAO à continuer de renforcer sa contribution aux cibles et aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts, et à les intégrer expressément dans ses plans et programmes relatifs aux forêts;
- d) a exhorté la FAO à accorder un rang de priorité élevé aux activités d'établissement de normes, y compris dans le budget de la FAO;
- e) a demandé à la FAO:
 - i) d'inscrire la question de l'utilisation intégrée et durable des terres et celle de la dégradation des forêts parmi les domaines thématiques prioritaires définis au titre du Cadre stratégique, et de les aborder lors de la prochaine réunion;
 - ii) de continuer d'accorder un rang de priorité élevé à ses activités relatives aux données mondiales sur les forêts et à ses activités visant à renforcer les capacités des pays en matière de collecte et de gestion des informations sur les forêts;
 - iii) de mieux structurer ses activités relatives à la gestion des feux de forêt;
 - iv) de poursuivre l'élaboration de scénarios et de solutions à long terme visant à assurer une offre et une demande à caractère durable en ce qui concerne les produits forestiers, en particulier le bois, en coopération avec les parties prenantes du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF).

7.2 APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DES NATIONS UNIES SUR LES FORÊTS

34. Le Comité s'est félicité du nouveau document d'orientation et du plan de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et a suggéré de renforcer encore l'intégration avec le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et son programme de travail quadriennal.

35. Le Comité:

- a) a reconnu le rôle de la FAO au sein du PCF, dont elle est membre et dont elle assure la présidence, et a souligné l'importance des activités menées dans le cadre du PCF à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et d'autres instruments mondiaux pertinents relatifs aux forêts;
- b) a reconnu la contribution que la FAO apportait aux travaux du FNUF et a invité le Forum à continuer d'y faire participer étroitement la FAO dans ses domaines de compétence;
- c) a invité le Forum à continuer d'utiliser les principaux produits analytiques de la FAO;
- d) a recommandé que soit mise en place une collaboration plus étroite entre les commissions régionales des forêts et le Forum, qui mette à profit la dimension régionale de celui-ci, et a suggéré que cette collaboration soit souple et adaptée aux différents contextes régionaux.

36. Le Comité a demandé à la FAO:

- a) de continuer d'apporter un appui à la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et à son programme de travail quadriennal et d'en aligner les activités sur le programme de travail relatif aux forêts inscrit dans le Cadre stratégique;
- b) de continuer de renforcer son rôle moteur au sein du PCF et de susciter de nouvelles activités, notamment en matière d'éducation sur les forêts et de soutien aux petits exploitants;
- c) de reconnaître la contribution apportée au Plan stratégique, en tant que fonction essentielle de l'Organisation, et de l'intégrer dans son Plan à moyen terme et dans le Programme de travail et budget.

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU (POINT 8)

37. Le Comité a élu M. Shin Won Sop (République de Corée) Président de la vingt-cinquième session du Comité des forêts.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 9)

38. Afin que le Comité du Programme et le Comité financier puissent examiner le rapport du Comité et en présenter les recommandations au Conseil, le Comité a recommandé que sa prochaine session se tienne en 2020 et a suggéré que la date définitive soit arrêtée par le Secrétariat de la FAO après consultation du Comité directeur du Comité des forêts, une fois

que le Conseil aura examiné le calendrier des sessions des organes directeurs de la FAO pour l'exercice biennal à venir.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (POINT 10)

39. Le Comité a adopté le rapport de sa session par consensus, tel que modifié.

CLOTURE DE LA SESSION (POINT 11)

40. Le Président a clos la session à 17 h 43, le 20 juillet 2018.

*ANNEXE A***ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Désignation des membres du Comité de rédaction
4. Situation des forêts du monde 2018: Principales conclusions
5. Rôle des forêts dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030
 - 5.1 Accélérer la réalisation de l'ODD 15
 - 5.2 Forêts urbaines et périurbaines
 - 5.3 Prise en compte systématique de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche
 - 5.4 Les forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: Suite donnée à la quarante-quatrième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale
6. Suite donnée aux recommandations formulées lors des sessions antérieures du Comité des forêts et d'autres organes directeurs de la FAO
 - 6.1 Décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité
 - 6.2 Rapport sur l'état d'avancement et la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel
 - 6.3 Dialogue avec les organes statutaires
 - 6.4 Renforcement des activités relatives aux forêts des régions boréales et des régions tempérées
 - 6.5 Thème biennal: Le changement climatique et ses incidences sur les travaux et les activités de la FAO
7. Orientations stratégiques
 - 7.1 Travaux de la FAO dans le domaine des forêts découlant du cadre stratégique révisé
 - 7.2 Appui à la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts
8. Élection des membres du Bureau
9. Date et lieu de la prochaine session
10. Adoption du rapport
11. Clôture de la session

ANNEXE B**LISTE DES DOCUMENTS**

Cote	Titre
COFO/2018/1	Ordre du jour provisoire
COFO/2018/4	Situation des forêts du monde 2018: Principales conclusions
COFO/2018/5.1	Accélérer les progrès vers la réalisation de l'ODD 15
COFO/2018/5.2	Forêts urbaines et périurbaines
COFO/2018/5.3	Prise en compte systématique de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche
COFO/2018/5.4	Les forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: suite donnée à la quarante-quatrième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale
COFO/2018/6.1	Décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité
COFO/2018/6.2	Rapport sur l'état d'avancement et la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel
COFO/2018/6.3	Dialogue avec les organes statutaires traitant de questions forestières
COFO/2018/6.4	Renforcement des activités relatives aux forêts des régions boréales et des régions tempérées
COFO/2018/6.5	Le changement climatique et ses incidences sur les travaux et les activités de la FAO dans le secteur des forêts
COFO/2018/7.1	Programme de travail de la FAO dans le domaine des forêts au titre du Cadre stratégique révisé
COFO/2018/7.2	Appui à la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts
Documents d'information	
COFO/2018/Inf.1	Calendrier provisoire
COFO/2018/Inf.2	L'agroécologie au service des objectifs de développement durable – Passer à l'échelle supérieure: Résultats du 2ème Symposium international sur l'agroécologie et voie à suivre
COFO/2018/Inf.3	Liste des documents
COFO/2018/Inf.4	Liste des participants

COFO/2018/Inf.5

Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États Membres

ANNEXE C

MEMBRES DU COMITÉ

- Afghanistan
- Afrique du Sud
- Albanie
- Algérie
- Allemagne
- Angola
- Arabie saoudite
- Argentine
- Australie
- Autriche
- Azerbaïdjan
- Bangladesh
- Bélarus
- Belgique
- Bhoutan
- Bolivie (État plurinational de)
- Botswana
- Brésil
- Bulgarie
- Burkina Faso
- Burundi
- Cabo Verde
- Cameroun
- Canada
- Chili
- Chine
- Colombie
- Congo
- Costa Rica
- Côte d'Ivoire
- Croatie
- Chypre
- Cuba
- Égypte
- El Salvador
- Émirats arabes unis
- Équateur
- Érythrée
- Espagne
- Estonie
- Eswatini
- États-Unis d'Amérique
- Éthiopie
- Fédération de Russie
- Finlande
- France
- Gabon
- Gambie
- Géorgie
- Ghana
- Grèce
- Guatemala
- Guinée
- Guinée équatoriale
- Guyana
- Haïti
- Honduras
- Hongrie
- Roumanie
- Îles Salomon
- Inde
- Indonésie
- Iran (République islamique d')
- Iraq
- Irlande
- Israël
- Italie
- Jamaïque
- Japon
- Jordanie
- Kenya
- Koweït
- Lesotho
- Lettonie
- Liban
- Libéria
- Libye
- Lituanie
- Madagascar
- Malaisie
- Mali
- Maroc
- Mauritanie
- Mexique
- Mongolie
- Mozambique
- Namibie
- Nicaragua
- Niger
- Nigéria
- Norvège
- Nouvelle-Zélande
- Ouganda
- Ouzbékistan

- Pakistan
- Panama
- Paraguay
- Pays-Bas
- Pérou
- Philippines
- Pologne
- Portugal
- République de Corée
- République de Moldova
- République démocratique du Congo
- République dominicaine
- République populaire démocratique de Corée
- République tchèque
- République-Unie de Tanzanie
- Royaume-Uni
- Sao Tomé-et-Principe
- Sénégal
- Slovaquie
- Slovénie
- Soudan
- Soudan du Sud
- Sri Lanka
- Suède
- Suisse
- Suriname
- Tchad
- Thaïlande
- Togo
- Tunisie
- Turquie
- Ukraine
- Union européenne (Organisation Membre)
- Uruguay
- Vanuatu
- Venezuela (République bolivarienne du)
- Viet Nam
- Yémen
- Zambie
- Zimbabwe